

# ORIENTATION À PRÉCONISER

## Objectifs législatifs et réglementaires

Le plan régional pour la qualité de l'air est un outil d'information et d'orientation qui a pour objet principal de définir le « souhaitable » du point de vue de la lutte contre la pollution atmosphérique afin d'orienter les études et décisions ultérieures. La portée des orientations que doit proposer le plan régional pour la qualité de l'air a été clairement définie par la loi sur l'air et le décret d'application concernant le plan régional pour la qualité de l'air :

« Le plan régional pour la qualité de l'air fixe des orientations permettant, pour atteindre les objectifs de qualité de l'air mentionnés à l'article 3, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets ».

« Le plan régional pour la qualité de l'air fixe, en tenant compte du coût et de l'efficacité des différentes actions possibles, des orientations visant à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air ou afin que les niveaux des concentrations de polluants atmosphériques restent inférieurs aux niveaux retenus comme objectifs de qualité de l'air ».

### Ces orientations doivent notamment porter sur :

- La surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé humaine et les conditions de vie, sur les milieux naturels et agricoles et sur le patrimoine.
- La maîtrise des pollutions atmosphériques dues aux sources fixes d'origine agricole, industrielle, tertiaire ou domestique. Le plan peut formuler des recommandations relatives à l'utilisation des meilleures techniques disponibles et des énergies renouvelables, ainsi qu'au développement des réseaux de chaleur des réseaux de froid.
- La maîtrise des émissions de polluants atmosphériques dues aux sources mobiles, notamment aux moyens de transport. Le plan peut formuler des recommandations relatives à l'offre de transport, aux modes de transport individuel, à la maîtrise des déplacements collectifs et individuels et à l'organisation intermodale des transports.
- L'information du public sur la qualité de l'air et sur les moyens dont il peut disposer pour concourir à son amélioration.

## Constat général pour le Limousin

Pour le Limousin, **les objectifs de qualité de l'air sont respectés** pour l'ensemble des polluants à l'**exception de l'ozone** : dépassements de quelques jours sur la moyenne journalière (végétation) et de la moyenne sur 8 heures (santé).

**Un problème spécifique concerne l'exposition domestique au radon** pour lequel des dispositions existent déjà en particulier dans le cadre de la circulaire du 27 janvier 1999.

**L'étude prévisionnelle des émissions** de polluants atmosphériques aux horizons 2005-2010 indique une **diminution des oxydes d'azote (NOx)**, du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), du monoxyde de carbone (CO), ainsi qu'une légère augmentation du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), gaz à effet de serre. On pourrait penser, suite à ce constat, qu'il est peu utile en Limousin d'augmenter les efforts pour maîtriser la pollution atmosphérique. Or, l'étude menée par la DRASS indique : « une diminution de 25 % des niveaux de pollution journaliers sur l'agglomération de Limoges, contribuerait à une réduction de 40 % de la mortalité anticipée et de 46 % de la mortalité respiratoire et cardio-vasculaire ».

Compte tenu du problème de l'ozone sur une grande échelle, il convient d'amplifier les efforts de réduction des précurseurs de l'ozone à l'horizon 2010, en particulier pour les sources fixes de composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) et d'oxydes d'azote (NOx) dans le cadre réglementaire.

Aussi le P.R.Q.A. Limousin émet les recommandations suivantes pour les années 2000 à 2004.

### **Les mesures pour diminuer les concentrations d'ozone dans l'atmosphère**

Le respect des valeurs limites pour l'ozone nécessitera une réduction radicale des émissions de COV et de NOx, de l'ordre de 60 % par rapport à la situation actuelle. En ce qui concerne les véhicules routiers, les progrès de la technique des moteurs et les spécifications des carburants permettront vraisemblablement des réductions appréciables. Les sources que sont l'industrie, l'artisanat, les services et les ménages qui produisent ensemble environ plus de la moitié de toutes les émissions de COV devront contribuer proportionnellement à leur importance à cet effort de réduction. Les principales substances polluantes sont les solvants contenus dans les peintures, les vernis et les colles et les produits de nettoyage qui s'évaporent de manière diffuse. La diversité des types et des tailles des sources d'émissions de COV dues à l'emploi de solvants ainsi que l'augmentation prévisible de la consommation de ces substances laisse à penser que le respect de valeurs limites d'ozone ne peut se faire aussi qu'avec un changement de comportement de tous les acteurs. Les mesures de réduction des émissions d'ozone limitées dans le temps et dans l'espace (par exemple uniquement en ville) sont peu efficaces. Lorsque des concentrations élevées d'ozone sont mesurées l'été, il est souvent trop tard pour y remédier. En raison du processus compliqué de formation de l'ozone, une diminution locale et temporaire des émissions d'oxydes d'azote peut même contribuer à augmenter la concentration d'ozone. En définitive, le respect des valeurs limites d'ozone s'inscrit dans la mise en œuvre d'actions de réduction permanente des COV et des oxydes d'azote. Pour ce faire, cette stratégie de réduction des émissions doit s'appuyer sur :

- Une meilleure maîtrise des émissions fugitives de COV.
- L'évolution des procédés et des produits.
- L'installation de chaudières à haut rendement et équipée de brûleur « bas NOx ».
- La mise en place de systèmes de récupération de COV dans la distribution de carburants.

A ce titre, les postes de chargement des dépôts et raffineries seront équipés d'unités de récupération de COV. Aujourd'hui, les postes de chargement d'un mouvement annuel de plus de 150 000 t/an en sont dotés. De même, les cuves de stations services d'un débit annuel de plus de 1 000 m<sup>3</sup>/an et les flottes de camions qui les ravitaillent sont équipées de façon à ne plus laisser échapper de COV dans l'atmosphère au moment de l'approvisionnement de la station service. Cette action se poursuivra jusqu'en 2004 en ce qui concerne les installations de taille inférieure. Le décret n° 2001-349 du 18 avril 2001 fixe par ailleurs les conditions dans lesquelles sont limitées les émissions de COV lors du ravitaillement en essence des véhicules dans les stations services dont le débit est supérieur à 3 000 m<sup>3</sup>/an. Ces stations services doivent être équipées de systèmes actifs de récupération des vapeurs afin de réduire d'au moins 80 % les émissions fugitives de COV provenant des réservoirs fixes. Les dispositions de ce décret s'appliquent :

- Dès la publication du décret pour les stations services nouvelles dont le débit d'essence prévu est supérieur à 3 000 m<sup>3</sup>/an.
- À compter du 5 mai 2002 pour les stations services existantes dont le débit sera supérieur à 4 500 m<sup>3</sup>/an.
- À compter du 5 novembre 2003 pour les stations services existantes dont le débit sera supérieur à 3 000 m<sup>3</sup>/an.

# Développer la surveillance de la qualité de l'air et la connaissance des effets

## 1. Développer la surveillance de la qualité de l'air

ORIENTATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTEURS PRINCIPAUX	ÉCHÉANCE	OUTILS
<p>Le réseau de surveillance mis en place en Limousin satisfait les dispositions imposées par la loi sur l'air. Il faut cependant le compléter par un programme pluriannuel de développement et d'études afin d'approcher des zones actuellement non surveillées et mesurer de nouveaux polluants.</p>	<p>1. Compléter le dispositif de surveillance en tenant compte des recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir des stations de proximité dans les principales agglomérations,</li> <li>• Une réflexion approfondie impliquant les acteurs locaux doit être conduite avant toute création d'un point de mesure fixe.</li> </ul>	<p>Services de l'État, ADEME, ARQAL, Collectivités concernées Industriels</p>	<p>Programmes annuels</p>	<p>financement : État ADEME Collectivités</p>
	<p>2. Compléter les paramètres surveillés et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Composés organiques volatils (hydrocarbures, benzène),</li> <li>• Monoxyde de carbone (CO)</li> <li>• Ammoniac (NH<sub>3</sub>),</li> <li>• Métaux lourds (plomb entre autres),</li> <li>• Pollens (voir recommandation du groupe de travail santé),</li> <li>• Poussières (PM 2,5 en complément PM 10).</li> </ul>	<p>Services de l'État, ADEME, ARQAL, Collectivités concernées</p>	<p>Programmes annuels</p>	<p>financement : État ADEME Collectivités</p>
	<p>3. Mettre en œuvre un programme d'études de portée régionale comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude des niveaux d'ozone sur la région, en particulier en périphérie des principales agglomérations : répartition des niveaux, cartographie,</li> <li>• Une prévision chiffrée des indices de qualité de l'air et des dépassements des niveaux d'alerte,</li> <li>• Une étude des entrées et sorties de polluants trans-régionales,</li> <li>• Une étude des niveaux de métaux en milieu urbain de fond,</li> <li>• Des campagnes de mesure par le camion laboratoire de l'ARQAL autour des principales industries polluantes.</li> </ul>	<p>Services de l'État, ADEME, ARQAL, Collectivités concernées</p>	<p>Programmes annuels</p>	<p>financement : État ADEME Collectivités</p>
	<p>4. Améliorer la coordination avec les régions voisines Poitou-Charentes, Auvergne, Centre, Aquitaine, Midi-Pyrénées pour permettre, en particulier une meilleure préhension de la gestion des épisodes de pollution à l'ozone.</p>	<p>Services de l'État, ADEME, ARQAL, Collectivités concernées Industriels et tous organismes concernés</p>	<p>2002</p>	<p>financement : État ADEME Collectivités</p>

## 2. Améliorer la connaissance des effets sanitaires

ORIENTATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTEURS PRINCIPAUX	ÉCHÉANCE	OUTILS
En Limousin, comme partout en France, l'accent a été mis sur l'importance d'une action portant sur l'amélioration de la situation, représentant l'exposition permanente des personnes plutôt que de focaliser les efforts sur des épisodes aigus de courte durée et peu fréquents.	1. Prévoir les effets de l'ozone sur la santé humaine, en particulier en milieu rural.	Services de l'État, ARQAL, Industriels	2004	financement : État
	2. Améliorer les connaissances sur les pollens rencontrés dans la région (types et périodes), • Dresser un calendrier pollinique, • Evaluer l'importance des pollinoses ou allergies respiratoires en Limousin.	Services de l'État, ARQAL	2002	financement : État
	3. Évaluer de façon plus précise l'exposition de la population au radon (synthèse des résultats des campagnes de mesure).	Services de l'État	2002	financement : État
	4. Évaluer l'impact sanitaire des émissions industrielles de la principale zone industrielle de la région (agglomération de LIMOGES) : • Modélisation de la diffusion des émissions des principales industries • Appréciation de l'impact sanitaire des imissions calculées.	Services de l'État, ARQAL, Industriels	2001	financement : État

## 3. Améliorer la connaissance des impacts sur les conditions de vie, les milieux naturels, agricoles et le patrimoine

ORIENTATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTEURS PRINCIPAUX	ÉCHÉANCE	OUTILS
Les premières concertations entreprises dans le cadre du PRQA montrent que si les mécanismes d'action de la pollution de l'air sur les milieux naturels, agricoles et sur le patrimoine sont relativement bien connus, en pratique, il n'y a que fort peu de travaux sur ces impacts constatés en Limousin. Ce déficit de connaissance ne permet pas de quantifier la réalité de ces impacts.	1. Approfondissement de la connaissance des impacts sur le patrimoine bâti .	Services de l'État, Collectivités	2004	financement : État et collectivités
	2. Approfondissement de la connaissance des impacts sur les milieux naturels et agricoles, • Réalisation d'une étude sur les produits phytosanitaires dans l'air du Limousin par le suivi des concentrations en produits dans les eaux de pluie, notamment dans les secteurs géographiques d'arboriculture, • Réalisation de mesures régulières de concentration en ozone au droit des placettes d'observation de l'état des arbres afin de déterminer si ce polluant peut être une cause des désordres constatés, • Réalisation d'études ayant pour objet l'estimation des pollutions, azotée d'une part, et acide d'autre part, par l'observation des lichens.	Services de l'État, Chambres d'Agriculture	2004	financement : État Chambres d'Agriculture

# Maîtriser les émissions

ORIENTATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTEURS PRINCIPAUX	ÉCHÉANCE	OUTILS
<p>Il est indispensable de poursuivre et d'amplifier les efforts coordonnés de réduction à long terme et sur une grande échelle des émissions de précurseurs (NOx, COVNM, CO) par les sources fixes et mobiles afin de ramener l'ozone à des niveaux durablement inférieurs aux objectifs de qualité. Des lacunes dans la connaissance sur les émissions régionales issues de l'agriculture et de la sylviculture ont été mises en évidence. L'accentuation de la promotion d'une politique régionale d'économie d'énergie est souhaitée.</p>	<p>1. Poursuite des actions de réduction des rejets industriels en particulier pour les COVNM et les NOx</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'équipements de traitement ou changement de technologie pour quelques émetteurs importants (VALEO, EUROCOUSTIC, SAUTHON...). La réduction des émissions de COVNM devra être supérieure à 60 %.</li> <li>• La définition des équipements nécessaires devra être poursuivie, des aides financières mobilisées, et un planning de réalisation devra être défini,</li> <li>• Amélioration de la connaissance des émissions industrielles. Une enquête régionale est nécessaire auprès de tous les industriels de plus de dix salariés, l'objectif est d'avoir une vision plus claire des émissions entre 50 et 150 t/an pour les polluants chimiques classiques (NOx, SOx, poussières, COV NM)</li> <li>• Assistance aux industriels pour réduire leurs émissions industrielles.</li> </ul> <p>En fonction des résultats de l'enquête précédente, une réflexion devra être menée pour aider les industriels à traiter leurs effluents où à les réduire grâce à des technologies plus propres.</p> <p>Ces actions pourront être définies, soit par secteur d'activité (imprimerie,...) soit par polluant (COV NM,...).</p>	<p>DRIRE ADEME CCI Industriels</p>	<p>2004</p>	<p>Réglementation + programme régional de management de l'environnement</p>
	<p>2. Réaliser des « plans solvants » : il faut considérer la répartition entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les émissions fugitives,</li> <li>• Et les émissions captables et traitables,</li> </ul> <p>La connaissance de cette répartition nécessite la réalisation par les entreprises de bilans sous forme de « plans solvants ».</p>	<p>ADEME CCI Industriels</p>	<p>2004</p>	<p>financement et documents ADEME</p>
	<p>3. Améliorer la connaissance de la contribution des secteurs de l'agriculture et de la sylviculture aux émissions de polluants.</p>	<p>Services de l'État Chambres d'Agriculture</p>	<p>2004</p>	<p>financement : État Chambres d'Agriculture</p>

*suite page suivante*

*Maîtriser les émissions (suite)*

ORIENTATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTEURS PRINCIPAUX	ÉCHÉANCE	OUTILS
	<p>4. Maîtriser les consommations d'énergie dans les équipements publics et les logements sociaux. Les bâtiments publics (scolaires, sportifs, culturels, de santé), l'éclairage public, et les logements sociaux sont de forts consommateurs d'énergie. Une gestion rigoureuse et des choix avisés devraient permettre de réduire de 20 à 30 % les consommations, avec la même quantité de service. Promotion du diagnostic énergie à l'occasion de tout projet sollicitant un financement public suivant les besoins des consommateurs d'énergie, réalisation d'un diagnostic énergie afin de mettre en évidence les gisements d'économie d'énergie fossiles,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour faciliter l'émergence de réseaux de chaleur et de froid privilégiant des combustibles non fossiles,</li> </ul> <p>5. Promouvoir le développement des énergies renouvelables en particulier le bois énergie. Suite à la tempête, intensifier la mise en place de chaufferies communales au bois.</p>	<p>Services de l'État ADEME Collectivités concernées</p>	<p>2004</p>	<p>Financement et cahier des charges ADEME  un diagnostic coûte entre 15 KF et 100 KF</p>
	<p>6. Information sur la maîtrise et l'entretien des équipements individuels de chauffage utilisant des combustibles fossiles.</p>	<p>Services de l'État ADEME Collectivités concernées Distributeurs de combustible, Chauffagiste</p>	<p>2004</p>	<p>Documents ADEME</p>
	<p>7. Incitation des acteurs du transport à utiliser des véhicules propres. Développement d'une offre alternative de motorisation et de carburant (GPL, GNV, électrique). Favoriser l'implantation de stations GPL en Limousin.</p>	<p>Services de l'État Collectivités concernées E.D.F. - G.D.F.</p>	<p>2004 action continue</p>	<p>Taxe des entreprises sur les transports, vignette, tarif des stationnements</p>

# Maîtriser les déplacements

ORIENTATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTEURS PRINCIPAUX	ÉCHÉANCE	OUTILS
<p>Malgré une augmentation sensible du trafic routier en particulier sur les autoroutes, les émissions dues aux déplacements en Limousin devraient diminuer grâce aux progrès techniques des moteurs et à l'amélioration des carburants. Cependant une amélioration de la maîtrise des déplacements est à rechercher en particulier pour les agglomérations ; elle devra être déclinée à travers les Plans de Déplacements Urbains de Limoges (obligatoire) et de Brive-la-Gaillarde (volontaire).</p>	<p>1. Encourager l'utilisation des transports collectifs,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des couloirs réservés</li> <li>• Réduire le nombre d'emplacements de stationnement autour des bureaux desservis par les transports en commun,</li> <li>• Conditionner le développement de l'habitat social à l'existence de transport en commun.</li> </ul>	<p>Services de l'État Collectivités concernées</p>	<p>2004</p>	<p>PDU Limoges et Brive-la-Gaillarde Financement État Collectivités</p>
	<p>2. Développer des transports collectifs non polluants.</p>			
	<p>3. Favoriser les déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pistes réservées aux deux roues non motorisés,</li> <li>• Stationnement sécurisé des deux roues,</li> <li>• Cheminements piétonniers en dehors des grandes artères.</li> </ul>			
	<p>4. Mener des études sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le transport des marchandises en ville,</li> <li>• Le développement de formes urbaines plus économes en déplacements motorisés individuels,</li> <li>• L'implantation des grands équipements commerciaux.</li> </ul>	<p>Services de l'État Collectivités concernées</p>	<p>2004</p>	<p>PDU Limoges et Brive-la-Gaillarde Financement État Collectivités</p>
	<p>5. Conforter les lieux propices aux fonctions d'échange et de brassage,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier des fonctions urbaines,</li> <li>• Mixité sociale- Souci d'économie et d'équilibre des villes avec les espaces ruraux.</li> </ul>	<p>Services de l'État Collectivités concernées</p>	<p>2004</p>	<p>P.O.S.</p>

# Améliorer la qualité de l'information et de sa diffusion

ORIENTATIONS	RECOMMANDATIONS	ACTEURS PRINCIPAUX	ÉCHÉANCE	OUTILS
<p>Le PRQA doit être le démarrage d'un plan pluriannuel de communication en région.</p> <p>L'objectif serait de former et informer les élus et le public sur les enjeux de la qualité de l'air : principaux mécanismes de la pollution de l'air, effets sur la santé, actions menées...</p>	<p>1. Améliorer l'information de la pollution sur les aspects sanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrer une information efficace de fond concernant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pollution extérieure de type photo oxydante,</li> <li>- La pollution intérieure : ventilation - radon - tabac,</li> </ul> </li> <li>• Sensibiliser la population afin qu'elle adopte des comportements contribuant à la lutte contre la pollution,</li> <li>• Organiser un colloque sur le thème « pollution atmosphérique et santé publique.</li> </ul>	Services de l'État Collectivités	2004	Financement État Collectivités
	<p>2. Accentuer la promotion d'une politique régionale d'économie d'énergie,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser la consommation d'énergie dans les équipements publics et les logements sociaux,</li> <li>• Promouvoir les « diagnostics énergie » à l'occasion des projets sollicitant un financement public.</li> </ul>	Collectivités territoriales, ADEME directions de la consommation, services sociaux, associations de consommateurs	2004	Documents ADEME
	<p>3. Améliorer la perception par le grand public de l'identification des acteurs. En particulier pour l'ARQAL, il conviendra d'être attentif à l'évolution au niveau national du nom des associations. Une réflexion est en cours pour attribuer un nom commun à toutes les associations (ex. ATMO) auquel on adjoindrait la localisation géographique.</p>	ARQAL, DRIRE, ADEME	2001	Réunions des présidents de réseaux de surveillance de la qualité de l'air
	<p>4. Création d'un groupe régional de suivi permanent des orientations du PRQA, sur la base de la composition du groupe de travail ad hoc constitué pour les travaux du PRQA de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un point annuel sur l'état d'avancement des programmes d'études et d'équipements prévus,</li> <li>• Piloter le cas échéant ces études,</li> <li>• Constituer un lieu de réflexion pour l'élaboration de la communication de l'État en région en matière de qualité de l'air,</li> <li>• Suivre la prise en compte des orientations définies par le PRQA dans les actes pris par l'État et les Collectivités en matière d'urbanisme, de transport ou de déplacement urbain (PDU),</li> <li>• Vérifier après cinq ans le respect des objectifs de qualité de l'air, et apprécier l'opportunité d'une révision du plan.</li> </ul>	SGAR, Groupe de suivi du PRQA	Réunion annuelle	